

Version intégrale des opinions des parlementaires haïtiens exprimées dans l'article « Haïti après le vote »

Selon l'ordre d'apparition dans l'article

« Élu(e) Sénateur(e) de la République d'Haïti pour une période de 6 ans , et répondant d'une plateforme électorale élaborée par la Coalition Haïtienne des Femmes Leaders (COHFEL), je suis tenue de répondre des priorités fixées et validées en assemblée.

De ces priorités, celle qui est la plus urgente et qui répond à un besoin national, c'est d'arriver à faire voter la loi cadre qui institutionnalisera la déconcentration des services sociaux de base et qui donnera corps à la décentralisation, meilleure voie pour un développement local soutenable.

En exemple, disons que trop de femmes en Haïti sont chefs de maison dans des familles monoparentales et ce sont elles qui meurent au moment d'accoucher puisqu'elles n'ont pas accès aux soins de santé primaire. Il faut que les parlementaires femmes s'assurent que le cadre légal réponde aux besoins de cette catégorie vulnérable. »

Edmonde Supplice Beauzile
Sénateur(e) de la République
Vice- Présidente du Senat

« D'entrée de jeu, je dois vous dire qu'en Haïti, tout est prioritaire. Toutefois, tout au long de ma campagne électorale, j'ai toujours eu deux grandes préoccupations : la démocratisation de l'éducation et la décentralisation.

Depuis la création de l'État d'Haïti en 1804, les dirigeants n'ont jamais compris la nécessité et l'indispensabilité de faire de l'éducation une priorité au développement durable. Bien plus, tout le pouvoir politico-économique était concentré entre les mains d'une minorité traditionnelle qui ne se souciait guère de la prospérité de la grande majorité de la nation. Ainsi donc, on a toujours eu un État centralisé, insouciant des besoins et des droits fondamentaux des citoyens haïtiens.

Durant mon mandat, le défi principal à relever serait de faciliter une production législative adéquate et dynamique qui réponde aux exigences d'une démarche intégrée visant le développement durable par le biais de l'éducation et la décentralisation. »

Jean David Geneste
Vice-Président de la Chambre des Députés

« La nouvelle législature, la 48^{ème}, arrive dans un contexte socio-économique et politique difficile. Le souci majeur reste la contribution du parlement à la construction de l'État de droit par le renforcement institutionnel, la réalisation d'un agenda législatif réaliste en conformité avec les priorités nationales (éducation, santé, infrastructure, sécurité, emploi/investissement). Pour y arriver, le parlement doit améliorer l'organisation et le fonctionnement des commissions permanentes, former son personnel, mettre sur pied des outils et mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale et doter l'institution d'un bâtiment moderne à la dimension de sa mission. »

Kely Bastien, MD., MSc.
Sénateur de la République.

« 1- Cadre historique

La république d'Haïti est située dans les grandes Antilles à côté de la République Dominicaine, et couvre une superficie de 27.750km² avec une population d'environ 8 millions habitants. Avec un PIB/h de 454 US \$ et une date extérieure de 1 milliard et 318 millions, cette dernière est le pays le plus pauvre de l'hémisphère américain.

De 1804, et par la force des choses, la nation haïtienne se trouva confrontée à une dichotomie, pour ne pas dire un véritable apartheid : d'un côté, la masse des esclaves nouvellement libres à la faveur de la Convention et de la Révolution Française. D'autres part, les mulâtres, fils et filles du colon et de l'esclave, grâce à leur affiliation étaient la plupart du temps, éduqués, instruits et souvent fortunés. Ainsi de sa Genèse, et selon le terme consacré, la première République noire, se trouva à deux vitesses : d'une part, le pouvoir et ses corollaires, la force, l'argent, l'instruction, l'éducation ; d'autre part, la misère, l'ignorance, la soumission obligée. Ces inégalités sociales, criantes et monstrueuses ont conduit à nos jours à la crise sociale et son corollaire, l'insécurité sociale sous fond politique.

2- La crise sociale

La question ne se pose guère que lorsque la société entière ou une fraction importante sont affectées par la crise. C'est le cas aujourd'hui d'Haïti. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, de poser la question ... « A qui tient le mal ? Comment la combattre et en prévenir le retour ? » Telle est la question sociale. On dirait mieux les questions sociales haïtiennes, car le mal est multiple, toutes les classes sont diversement affectées.

Qui est donc responsable de la crise actuelle ?

3- Responsabilités

Les coupables, ce sont les générations disparues. Le témoignage de l'histoire les accable. L'élite « mulâtre et noire » mélangée porte la plus large part de cette responsabilité. Qu'il s'agisse des dirigeants, des parlementaires, des politiciens, des commerçants et industriels ou de l'élite intellectuelle tout court, qui, par ignorance, par indifférence (Suis-je le gardien de mon frère ?), par cupidité, a voulu ou n'a pu laisser toute la masse croupir dans la misère, la pauvreté et l'ignorance, et ne pas lui indiquer la marche à suivre pour évoluer, soucieuse, de ses droits, certes, mais sans les apprendre que la citoyenneté comporte également des devoirs envers les uns, les autres et envers soi-même. Face à ce fléau, existe-t-il de remède ?

4- Solutions de sortie de la crise sociale

En effet, le remède du mal haïtien se trouve tout indiqué par ce que nous venons de dire ses causes et ses responsabilités. Aussi, elle ne saurait se résoudre sans un véritable **apprentissage de la culture démocratique**.

En effet, l'analyse de la situation juridico-sociale en Haïti nous a permis de nous rendre compte que notre système judiciaire dans son ensemble souffre de beaucoup de tares, à savoir : le mimétisme juridique ayant abouti à une floraison de textes élaborés dans la précipitation, ne s'adaptant pas aux réalités haïtiennes ; l'existence d'un appareil juridico-administratif hérité de la colonisation avec toutes ses insuffisances. Il faut donc inventer les moyens pouvant permettre d'éduquer les populations à la pratique de la démocratie d'une manière générale, et en particulier, de se prendre en charge pour défendre leurs droits. Ainsi, il est souhaitable de créer des **services juridiques gratuits en milieu rural**, supervisés par les étudiants finissants en droit de l'Université d'État d'Haïti, à la manière des étudiants en médecine, avant l'obtention de leur licence professionnelle du ministère de la Santé publique.

Fort de ce qui précède et issu « des élections historiques » du 21 avril 2006, et imprégné de l'idée selon laquelle la démocratie, le droit, et le développement constituent une trilogie inséparable et, conscient du problème de la méconnaissance des droits les plus élémentaires par la majorité écrasante et analphabète de mes concitoyens, je veux être parrain du projet « **services juridiques gratuits en milieu rural** » pendant mon mandat parlementaire. Les objectifs de ce projet sont :

- contribuer à l'effort d'émancipation du monde rural
- faire connaître le droit en milieu rural (vulgarisation du droit)
- faire participer le paysan à l'élaboration de la règle de droit
- promouvoir un droit qui tient compte des préoccupations du monde rural.

Pour se faire il faut des moyens matériels didactiques (ordinateurs, appareils audiovisuels, pamphlets et assistance technique, etc.).

En effet, la condition *sine qua non* de l'enracinement de notre démocratie naissante est l'organisation d'un système cohérent de formation de nos masses populaires sur les notions les plus élémentaires de droit. Dans cette perspective, avec 60 à 70% d'analphabètes, les **services juridiques gratuits en milieu rural**, même s'ils ne constituent pas une panacée en la matière, peuvent être un véritable créneau porteur. Le

paternalisme, à notre humble avis, encourage inévitablement l'immaturation. Par contre, dit Benjamin Barber, dans l'apprentissage de la culture démocratique, la maturité découle de la liberté et de sens de la responsabilité, deux choses que les gouvernements totalitaires refusent à leurs sujets.

En résumé, mon vœu le plus ardent au cours de mon mandat parlementaire, sera d'approcher le droit non pas comme un instrument de la mystification et de la domination capitaliste mais comme un instrument de la pratique sociale qui permet de voir en la règle juridique, sa bivalence, frein et support, mystification et objectif de lutte, donc il convient de vulgariser auprès des masses populaires qui sont quotidiennement bafouées dans les droits les plus élémentaires. Telle est ma conviction, ma profonde conviction. »

Dr. Gérard Théràmène
Député de la 2^e Circonscription de Jean Rabel
Département du Nord Ouest
